



Direction Générales
des Services

Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2023

Compte rendu des décisions

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 20h01, Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l'appel nominal des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents-es : Serge MACUDSINSKI, Jean Michel ROBERT, Brigitte SVITEK, Latifa HASNI, Michel ROGER, Annick LEFEZ, Marie-Christine FOULET, Jackie CHERFILS, Olivier MASSY, Gérard KOTUSIK, Céline DERACHE, Chahinumsse AZOUAZA, Sylvie FERRETE-LOPES, William MAYEUX, Caroline BREBANT, Frédéric DO CABO, Emilie DORR, Karine GRUBSKI, Anne ONUFRYK.

Excusés-ées avec pouvoir : Rosine GRANDIN pouvoir à Annick LEFEZ, Pierre BEGHIN pouvoir à Latifa HASNI, Florian CHABOD pouvoir à Jackie CHERFILS

Absents-es :

A été désigné comme secrétaire de séance, Caroline BREBANT, qui l'a accepté.

Le procès-verbal de la séance du 4 mai 2023 est approuvé à l'unanimité

↪ Introduction de M. le Maire

Monsieur le Maire fait un point sur l'actualité communale de notre ville depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 4 mai dernier.

↪ Avis et décision

➤ Cabinet du maire

- Présentation du projet de la 2^{ème} phase des travaux de l'église par B. GARNERO :

L'architecte Benoist Garnero présente le projet de la seconde phase des travaux des abords de l'église au conseil municipal. Cette phase va concerner principalement la rue P. Dewaele. Cela permettra de créer 18 places de stationnement supplémentaire.

- Point sur la relance du marché de publicité :

M. le Maire informe le conseil municipal que le marché de publicité à été relancé le 8 juin et que la remise des plis aura lieu le 18 juillet.

- Achat des trousseaux scolaires pour la rentrée 2023/2024 + création d'une commission :

M. le Maire informe le conseil municipal que le trousseau de rentrée scolaire pour les enfants de l'école primaire est reconduit pour la nouvelle rentrée à l'identique de cette année. Un groupe de travail va être créé avec D. DERNIAME, S. FERRETE LOPES et C. AZZOUZA, le groupe reste ouvert à d'autres personnes.

- Composition du jury pour le concours « balcons et jardins fleuris » :

M. le Maire propose de reconduire le concours des balcons et jardins fleuris. Le jury sera constitué de K. GRUBSKI, F. DO CABO, Céline DERACHE.

- Désignation d'un référent « élus » pour le recensement INSEE en 2024 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme référent pour le recensement INSEE, Mme Brigitte SVITEK.

- Points effectifs écoles et Multi accueil rentrée 2023/2024 :

M. le Maire fait un point sur les effectifs à l'école et à la crèche pour la prochaine rentrée. Pour l'école maternelle, il est prévu un léger fléchissement des effectifs (-7 élèves) et concernant l'école primaire, une légère augmentation de 3 élèves supplémentaires. La crèche remplira les 30 berceaux réglementaires.

- Point sur la situation sanitaire sur la commune :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par des chasseurs de tête pour trouver un médecin généraliste. A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le cabinet « AECM Médecins » pour une durée de 6 mois et un montant de 4 989€, lui permettant de trouver un médecin.

➤ **Administration générale, finances, personnel**

- Apprentissage rentrée 2023 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les 3 contrats d'apprentissage pour la rentrée de septembre 2023 pour un CAP accompagnement éducatif et petite enfance, un CAP peinture et un BAC professionnel services aux personnes et aux territoires.

- Equipe de l'ALSH pour la période estivale :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la création de 21 postes pour réaliser l'animation et la surveillance du centre de loisirs pour la période des vacances scolaires d'été.

- Subvention exceptionnelle pour le secours populaire départemental :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ au secours populaire départemental pour l'organisation de sortie pour les enfants ne partant en vacances.

- Subvention exceptionnelle pour l'association « ADMSK » :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la subvention exceptionnelle d'un montant de 510€ à l'association ADMSK dans le cadre du chantier Concordia pour une soirée Malienne avec repas et animation.

- Prise en charge des frais de formation CPF : permis de conduire :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les 2 demandes de formation dans le cadre du permis de conduire avec le compte personnel de formation (CPF).

- Subvention de fonctionnement des associations au titre de 2023 :

M. ROBERT présente le tableau des subventions de fonctionnement des associations au titre de l'année 2023 en informant que la volonté municipale est de donner aux associations les moyens de fonctionner ainsi que de favoriser les projets émergents

Le conseil municipal approuve à l'unanimité moins les présidents d'association qui ne peuvent pas participer aux votes, les subventions de fonctionnement des associations au titre de l'année 2023.

- Jobs d'été :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la création de 22 postes pour les jobs d'été permettant le remplacement dans les différents services des agents partis en vacances.

- Fermeture estivale des services :

M. le Maire informe le conseil municipal des modifications des horaires d'ouverture des différents services communaux pendant la période du 10 juillet au 18 août. Pendant cette période l'accueil de la mairie fermera à 17h au lieu de 17h30 ainsi que le service social à 17h. Comme tout les ans la crèche sera fermée du 7 au 25 août.

- Gratification d'une stagiaire à la communication :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la demande de stage au service communication d'une habitante de la commune réalisant un master 1 Coréen et communication interculturelle. Ce stage se déroulera du 19 juin au 31 août 2023. L'intéressée sera rémunérée sur la période pour un montant de 1 474.20€.

- Création poste ATSEM :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la création d'un poste d'ATSEM supplémentaire pour la prochaine rentrée scolaire dans le cadre de la classe supplémentaire de l'école maternelle.

- Adhésion ILLIWAP avec l'ACSO :

M. le Maire informe le conseil municipal que l'application « ILLWAP » est créée par l'ACSO pour permettre d'être informé et d'informer en temps réel de la vie locale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'adhésion à l'application « ILLWAP ».

↳ **Enfance/jeunesse**

- Convention pour les BAFA :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la convention avec CEMEA pour la formation BAAF de 10 jeunes de la commune pour un montant de 1 660€.

- Harmonisation des tarifs étude /périscolaire :

M. ROBERT présente le tableau d'harmonisation des tarifs entre l'étude et le périscolaire. Cela permettra de donner plus de lisibilité pour les parents. Les tarifs sont variables en fonction du reste à vivre et dégressif par rapport au nombre d'enfant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la nouvelle grille tarifaire de l'étude et du périscolaire.

- Tarif échange jeunes voyage au Portugal dans le cadre du jumelage :

M. ROBERT présente le tableau des tarifs dans le cadre du jumelage des jeunes avec le Portugal. 10 jeunes Saint Maximinois vont partir du 10 au 16 juillet à Figueiro Dos Vinhos. Les tarifs appliqués sont en fonction du reste à vivre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les tarifs pour le jumelage des jeunes avec le Portugal.

- Règlement et projet d'établissement pour la crèche

M. DERNIAME présente le nouveau règlement et le projet d'établissement de la crèche. Le nouveau projet d'établissement découle des importants travaux de rénovation et de modification du bâtiment réalisé l'année dernière. Il a été réalisé un décroisement des sections pour faciliter l'apprentissage et l'éveil des enfants entre eux ainsi que le rapatriement de l'ensemble des enfants sur un même lieu.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le nouveau règlement et projet d'établissement de la crèche.

↳ Culture/sport/loisirs

- Journée des ateliers municipaux, ma ville a du talent, marché gastronomique des 24 et 25 juin 2023 :

M. le Maire informe le conseil municipal que le week-end du 24 et 25 juin aura lieu la journée des ateliers municipaux pour fêter la fin de l'année, la manifestation « ma ville a du talent » ainsi que le marché gastronomique tout cela dans le parc de la maison de l'enfance.

- Festivités du 14 juillet 2023 :

M. le Maire informe le conseil municipal des festivités du 14 juillet avec en point d'orgue la retraite au flambeau à partir de 21h30 au départ du gymnase avec le groupe de zouk martiniquais et avec le feu d'artifice à 23h30 à l'étang du port Saint Barbe.

- Reconduction contrat de l'intervenant aux écoles :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la reconduction du contrat de l'intervenant sportif aux écoles.

↳ **Social**

- Voyage des familles du 05 août 2023 :

M. le Maire informe le conseil municipal, que le voyage des familles aura lieu le 5 août à Beauvais et Crèvecœur le Grand. Cette journée permettra de visiter le musée du train à vapeur et de terminer la journée par le plan d'eau du Canada le tout agrémenté par un pique-nique.

↳ **Travaux et urbanisme**

- Ouverture des dimanches 2024 pour les commerçants de la zone commerciale :

M. le Maire fait un rappel sur la réglementation nationale sur les ouvertures des commerçants le dimanche.

Le conseil municipal approuve à la majorité (moins une abstention), les ouvertures des dimanches 2024 pour les commerçants de la zone commerciale.

- Point travaux :

M. le Maire fait un point sur les différents travaux en cours.

- Divers investissements prévus au BP 2023 :

M. CHERFILS et M. ROGER évoque les différents investissements proposés qui sont intégrés au BP 23.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les investissements proposés.

- Convention avec le SMOTHD :

M. ROBERT informe le conseil municipal que le SMOTHD évolue sur son système de convention pour l'installation des prises de fibre optique supplémentaire en proposant une convention pluriannuelle jusqu'en mars 2029 pour fluidifier les démarches administratives. Cette nouvelle convention permettra d'être subventionné à hauteur de 40%.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la convention avec SMOTHD.

- Vente de parcelles communales :

M. le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire du restaurant du Hameau du Pont de Saint Leu veut acquérir 330 m² en face du restaurant pour la réalisation d'une terrasse et d'une dizaine de place de stationnement.

Le conseil municipal approuve à la majorité (moins 2 abstentions), la vente de cette parcelle à 20€ du m² soit un total de 6 600€.

M. le Maire informe le conseil municipal que l'établissement public « France Domaine » a évalué les parcelles XA 64, 65, 66, 67 et 70p d'une surface totale de 1151 m². Ces parcelles font partie de la première phase du cœur de ville.

Le conseil municipal approuve à la majorité (moins 2 votes contre), la vente de ces parcelles pour un montant de 170 000€.

- Lancement de la modification du PLU :

M. le Maire informe le conseil municipal sur le lancement d'une modification du PLU qui doit permettre d'autoriser la faisabilité d'une création d'une bande de maison et d'un hôtel le long de la rue Pierre DEWAELE, la zone de maraichage sur la parcelle des chariots (en face du cimetière) et la création d'une dizaine de maison à l'angles des rues Jean Jaurès et Chantier de taille.

Le conseil municipal approuve à la majorité (moins une abstention), le lancement de la modification du PLU.

- Devis pour l'analyse de la structure Maison Mandela :

M. le Maire informe le conseil municipal, qu'une étude de sol sur la maisonnette de gardien sur le site de Mandela a été réalisé en 2022 pour vérifier l'intégrité des fondations. Pour cette 2^{ème} phase, il faut vérifier la structure du bâtiment.

Le conseil approuve à l'unanimité, le devis pour l'analyse de la structure du bâtiment pour un montant de 4 200€ TTC.

- Travaux circulation douce par l'ACSO :

M. le Maire informe le conseil municipal, que l'Agglomération Creil Sud Oise a budgétisé une somme de 80 000€ pour de la réalisation concernant les liaisons douces.

Le conseil décide à l'unanimité, la jonction entre le stade et le Verbois en liaison avec l'allée de Marronniers et la RD 162.

- Mise en place d'arceaux à vélo sur la commune :

M. le Maire informe le conseil municipal, que l'Agglomération Creil Sud Oise va mettre à disposition des arceaux à vélos. Ils seront montés par le service technique à la mairie/bibliothèques, salle des sports, écoles, stade, ALSH/crèche.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 23H28.